

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE :

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Ariana-Aéroport 1080 Tunis Cedex-B.P :12

La société ENNAKL Automobiles informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni le 25 mars 2022, a arrêté et approuvé le rapport de gestion ainsi que les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2021.

1. Les réalisations au 31/12/2021

Le chiffre d'affaires à fin 2021 s'établit à **485 413mD** contre **400 114mD** en 2020 soit une progression de **21,3%**.

Le résultat d'exploitation a atteint **31 783mD** contre un résultat de **32 332mD** à fin 2020, soit une légère diminution de **1,6%**.

Le résultat net après impôts s'est situé à **26.873mD** au 31/12/2021 contre un solde de **32.803mD** au 31/12/2020. Cette baisse s'explique par la constatation en 2020 d'un produit financier exceptionnel suite à une opération de Swap des titres de participation pour un montant global de **12.750mD**.

2. Convocation de l'AGO et les dividendes

Le conseil a décidé de convoquer les actionnaires de la société pour la réunion de l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui aura lieu le **9 mai 2022 à 9H00** au siège de la société sis à la Charguia II Zone industrielle-Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolidés et IFRS dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
3. Approbation des conventions règlementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2021
4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2021
5. Affectation des résultats de l'exercice 2021
6. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2022
7. Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2022
8. Nomination de nouveaux administrateurs.
9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Le conseil a proposé une distribution de dividendes à hauteur de **0,65 Dinars** par action

(*)Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.